

Clôture selarlu

Par Chrisidel13002

Bonjour,

J'ai un questionnement vis à vis d'une selarlu. Infirmière libérale, avec un souci de trésorerie, ma banque m'avait proposé de passer en selarl pour acheter ma patientele et obtenir un prêt qui devait m'offrir cette trésorerie dont j'avais besoin pour régler des régularisations de charges après avoir travaillé 7/7 pendant la Covid et avoir perdu les 3/4 de ma facturation (13 hospitalisations et 6 décès sur la tournée de prise en charge chronique d'avant Covid), après fermeture des centres de vaccination. Ayant dû vivre pendant plus de 8 mois sur ma trésorerie le temps de me reconstituer un patientele, je me suis retrouvée dépourvue lors des régularisations de charges et du montant très élevé demandé à la restitution de mon véhicule en lld. Bref j'ai donc écouté le banquier et monté toute seule la selarl par souci d'économie puisque j'étais dans le rouge afin d'obtenir le fameux prêt ! Sauf que si mon agence avait dit ok, Paris a dit non et refuse ce prêt ! Me voilà donc avec une selarlu mais avec en plus le problème de ne pas avoir de cession officielle de ma patientele, devant avocat car je n'en savais rien ! Je n'ai donc rien d'enregistré , ni en plus value ou moins value ! La comptable que j'ai rencontré m'annonce une catastrophe car elle me parle de payer un impôt sur la valeur de ma patientele en cédant celle ci à la selarl mais ensuite de payer une flat taxe sur la vente de cette patientele par la selarl alors qu je n'ai rien touché puisque pas eu de fond crédit accordé ! Est il possible aujourd'hui de faire mon bilan n bnc comme avant et de fermer ma selarl avec un bilan à zéro ? Meme si depuis la constitution de la selarl c'est le compte pro intitulé selarl qui encaisse les facturations de Mme idel ? Je suis perdue et ne sais pas quoi faire ?

Merci pour votre aide à venir.